



les Cévennes
Parc National



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Les vautours des Grands Causses



Découvrir

La vallée
Française

L'actu en images



© René Guézellou

Le brame du cerf

Observer et écouter les cerfs en période de brame est une expérience unique. Pour ne pas nuire à la quiétude des animaux, quelques précautions s'imposent : se tenir sur les pistes et sentiers autorisés, se munir de jumelles et rester à distance, n'utiliser aucune source lumineuse...

Des tables d'orientation au sommet de Finiels

Le pic de Finiels (1 699m) offre des panoramas exceptionnels et bénéficie d'une fréquentation touristique importante. Trois tables d'orientation ont été posées cet été par le Parc, avec l'aide du conseil général de la Lozère, sur ce sommet partagé par les communes de Fraissinet-de-Lozère, de Mas d'Orcières et du Pont-de-Montvert.



© Guy Grégoire

Le pont du Tarn est restauré

Situé sur la draille du Languedoc, le « pont romain » vient d'être restauré (travaux de consolidation, réalisation d'une calade en pierres de granite sur le tablier). Une initiative de la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère avec, notamment, le soutien technique et financier du Parc national et du conseil général de la Lozère.



© Guy Grégoire



© Bruno Descaves

Cueillir des champignons, un plaisir de l'automne

Les massifs cévenols sont fréquentés à l'automne par les nombreux amateurs de champignons. Mais attention, en zone cœur du Parc national, la libre disposition des champignons est laissée aux propriétaires. La cueillette familiale est autorisée, mais dans le respect de dispositions réglementaires précises.



4. Actualités

8. Paroles de territoire

Un patrimoine vivant : le hameau de Grattevals

9. Dossier

Les vautours des Grands Causses

17. Initiative éco-citoyenne

Le contrat de rivière Tarn-amont 2010-2014

18. Patrimoine

Le renouveau de la châtaigneraie

20. Découvrir

La vallée Française

22. Bloc-notes

Le décret du Parc national n'est toujours pas publié !

Pourtant l'essentiel avait été réglé dans les négociations menées en fin d'année 2008 autour de la préfète de Lozère qui s'était appuyée sur les remarques formulées lors de l'enquête publique ; l'essentiel a été présenté par la préfète aux forces vives, et l'essentiel n'est absolument pas remis en cause.

Mais la machine s'est en fait bloquée depuis le printemps dernier sur un double grain de sable : deux questions qui concernent les projets d'agrandissement du cœur du Parc, et qui occasionnent depuis plusieurs mois d'intenses consultations juridiques entre le Gouvernement et le conseil d'Etat.

D'une part, pour la commune de Hures-la-Parade : celle-ci a finalement délibéré contre un agrandissement du cœur sur son territoire dans les gorges de la Jonte, tandis que cinq autres communes ont confirmé leur souhait d'un agrandissement du cœur (Cubiérettes, Ispagnac, Meyrueis, Quézac, St-Pierre-des-Tripiers). Le Gouvernement a alors souhaité retirer ce projet d'agrandissement à Hures, car il avait été dit que le souhait de chaque commune serait pris en compte. Mais le conseil d'Etat, conseiller juridique du Gouvernement, a dernièrement donné un avis défavorable sur ce retrait, contestant le traitement particulier qui serait fait.

D'autre part, pour l'ensemble des secteurs d'agrandissement du cœur : il reste à valider une solution juridique qui adapte les conditions d'organisation de la chasse à une gestion cynégétique autonome et rationnelle de ces secteurs de petite taille.

A cette heure, on ne sait donc ni quelle décision sera prise sur ces deux points, ni quand sera publié ce décret. Ce que l'on sait, c'est que ce retard empêchera le Parc national de disposer enfin d'un conseil d'administration opérationnel avant la fin de l'hiver.

Certes les services de l'établissement assurent la gestion. Mais vivement la publication du décret et l'installation du conseil d'administration ! Après le moment de l'enquête publique de l'été 2008, il y a besoin plus que jamais d'un débat public pour définir la politique du Parc national.

Et en prime, l'attribution des subventions, aujourd'hui impossible, pourra enfin être reprise par les instances : dans un Parc national habité et cultivé comme celui des Cévennes, le plus gros des actions n'est pas réalisé par l'établissement lui-même, mais par un partenariat technique et financier avec les collectivités, les associations, les propriétaires, les exploitants.

Jacques Merlin,
directeur

du Parc national des Cévennes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : octobre 2009. Magazine trimestriel.

Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jean de Kermabon, chargé de mission faune au Parc national des Cévennes, et Bertrand Eliotout, responsable LPO Grands Causses - Maquette : Guy Grégoire - Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais, 48400 Florac - Tél. : 04 66 49 53 01 - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : IMP'ACT imprimerie.

Tirage : 25 000 exemplaires sur papier recyclé. www.cevennes-parcnational.fr

Photo de couverture : Alain Lagrave

La campagne de chasse 2009-2010

La nouvelle campagne de chasse dans le cœur du Parc national s'organise selon les mêmes modalités qu'en 2008-2009.

La publication du décret révisé du Parc national n'est pas attendue avant la fin de l'année et l'installation du nouveau conseil d'administration est repoussée d'autant. Dans ce contexte, il a été décidé de procéder à une stricte reconduction des modalités de la campagne de chasse 2008-2009.

La pression de chasse et les modalités d'organisation de la précédente campagne sont donc reconduites. Les périodes des campagnes et les dates d'ouverture et de fermeture sont simplement actualisées, et sont conformes aux périodes d'ouverture et de fermeture générale du Code de l'environnement.

Les ZIC — zones interdites à la chasse — sont maintenues pour la durée de la saison de chasse, tout comme les tirs d'élimination, qui visent à réguler les populations de grand gibier, selon des objectifs identiques à ceux de la saison passée.

Les TCA — territoires de chasse aménagés — arrivés à expiration en 2009, six ans après leur agrément par le ministre, font l'objet d'un renouvellement à l'identique, ainsi qu'en leur sein la liste des parcelles mises en réserve de chasse.

Les arrêtés ministériels régissant les dispositions précédentes sont parus au Bulletin officiel du 10 août. Ils ont été complétés par les arrêtés du directeur du Parc national, qui fixent les modalités pratiques complémentaires d'organisation de la chasse.



Les territoires concernés par le projet d'extension du cœur du Parc ne sont pas soumis à cette réglementation spéciale. Ils restent régis cette année par l'arrêté préfectoral fixant les modalités d'organisation de la chasse dans le département de la Lozère. ●



En savoir plus :

- arrêté ministériel NOR : DEVN0913631A du 26 juin 2009 réglementant la chasse du petit gibier dans le Parc national des Cévennes pour la campagne 2009-2010
- arrêté ministériel NOR : DEVN0913632A du 26 juin 2009 réglementant la chasse du grand gibier dans le Parc national des Cévennes pour la campagne de chasse 2009-2010
- arrêté ministériel NOR : DEVN0913633A du 26 juin 2009 réglementant les tirs d'élimination dans le cœur du Parc national des Cévennes pour la campagne 2009-2010
- arrêté préfectoral n° 2009-173-005 du 22 juin 2009 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2009-2010



Hameau de Bédousse sur la commune d'Aujac - En Cévennes, l'activité agricole est essentielle pour le maintien des espaces ouverts et des terrasses autour des hameaux.

© Alain Lagrove

L'activité agricole dans le cœur du Parc

Concilier les objectifs et les contraintes socio-économiques des exploitations agricoles avec la préservation des milieux naturels en zone cœur d'un parc national... L'enjeu est de taille et a pour préalable de bien connaître ces exploitations, les grandes tendances de leur évolution et les stratégies individuelles.

Dans cet objectif, le Parc national a confié à la chambre d'agriculture de la Lozère, par l'intermédiaire du comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace (Copage), une étude de caractérisation et de prospective de l'agriculture dans sa zone cœur.

Menée de septembre 2008 à juin 2009, cette étude s'est appuyée sur le traitement et l'analyse de données, et sur des entretiens avec des agriculteurs. Un comité de pilotage, présidé par le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt

de Lozère et composé de représentants des principales institutions du monde agricole et de techniciens de la chambre d'agriculture et du Parc, en a validé les grandes étapes.

L'étude a notamment porté sur le nombre et la typologie des exploitations; l'assolement et l'autonomie fourragère; le cheptel; les prévisions d'installation et de départ à la retraite. Les agriculteurs ont été interrogés sur leur vision de la situation et de l'avenir de leur exploitation, et sur leur perception de l'établissement public du Parc national.

Les résultats de l'étude feront l'objet d'une restitution aux agriculteurs dans le cadre des discussions préalables à l'engagement de la charte du Parc. On peut d'ores et déjà noter quelques points saillants. Quelque 428 exploitations agricoles exploitent des terres en zone cœur, parmi lesquelles 87 y ont leur siège d'exploitation, ce qui représente un total de 36 000 ha déclarés. L'agriculture dans le cœur du Parc reste attractive, comme en témoignent les chiffres de l'installation. Le Parc n'est pas toujours bien perçu mais la majorité des agriculteurs enquêtés prônent toutefois un renforcement du dialogue avec lui. ●

La base documentaire du centre de Génolhac est en ligne

Le centre de documentation et d'archives du Parc national, situé à Génolhac (Gard), conserve et met à la disposition du public quelque 14 000 ouvrages et documents - livres, revues, articles, rapports, études, thèses, cartes, microfilms d'état civil, archives familiales - sur les Cévennes, dans les domaines des sciences de l'homme et de la nature.

La base de données documentaire du centre peut désormais être consultée en ligne, sur le site internet du Parc www.cevennes-parcnational.fr (accès direct en page d'accueil). L'internaute est invité à effectuer une recherche par mot-clé, à choisir l'entrée thématique ou l'entrée par fonds : outre le fonds documentaire général, le centre conserve en effet plusieurs fonds donnés par des particuliers, les fonds Leynaud, Jean Roux, Dos Santos et Calcat. Il peut également s'informer sur les dernières acquisitions du centre - les dix derniers titres entrés dans la base sont signalés sur la première page.

Cette consultation en ligne permet de préparer sa recherche à distance, de communiquer par mail aux documentalistes les cotes des documents repérés, et d'en disposer le jour où l'on se rend à Génolhac. ●

Centre de documentation et d'archives

3, Grand-Rue
30450 GENOLHAC

04.66.61.19.97
doc@cevennes-parcnational.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 30.
Consultation sur place
uniquement et sur réservation.

Les fonds

Le fonds Emile Leynaud est la bibliothèque d'un ancien directeur du Parc national. Les ouvrages traitent des problématiques du Parc dans les années 1970.

Le fonds Jean Roux. La bibliothèque personnelle de ce curé de Vialas est constituée d'ouvrages de littérature, religieux, historiques ainsi que des études généalogiques et des recherches historiques qu'il avait menées.

Le fonds Dos Santos porte sur les représentations et les usages de la flore, principalement en Cévennes. Il est composé d'ouvrages, thèses, manuscrits locaux inédits, articles, notes et enquêtes de terrain. Il comprend également, à des fins comparatives, de la documentation sur les représentations et les usages de la flore dans d'autres régions de France, voire du monde, permettant de comprendre l'originalité et la genèse des usages cévenols.

Le fonds Calcat. Les ouvrages de cette bibliothèque de l'un des fondateurs de l'association Font Vive concernent essentiellement l'Ardèche méridionale et la région des Vans. Il comporte notamment la collection quasi complète de la Revue du Vivarais.



La Fête de la science

Le Parc national des Cévennes s'associe à l'événement et propose trois animations.

• Protégeons la nuit

Le 20 novembre, de 20 heures à 22 h 30, à Florac, salle de la Genette verte

Conférence-diaporama « Trop de lumière nuit ! ». La pollution lumineuse menace la faune et le ciel nocturnes. Les éclairages artificiels mettent en péril la tranquillité des activités nocturnes des animaux et des hommes, des astronomes notamment.

Intervenant : Bruno Daversin, chargé de mission au Parc national des Cévennes

Exposé illustré « Des ailes dans la nuit ». L'univers acoustique des chauves-souris. L'adaptation des chauves-souris à la nuit : un sonar pour se déplacer et capturer les proies.

Intervenant : Jean Pierre Malafosse, agent technique au Parc national des Cévennes

Renseignements : 04 66 45 80 73 ou odile.rival@cevennes-parcnational.fr

La 18e édition de cette manifestation

se déroule du 16 au 22 novembre 2009. En

lien avec l'année mondiale de

l'astronomie et le

bicentenaire de la

naissance de Charles

Darwin, la thématique

nationale en est "Aux

origines de la vie et de

l'univers : quelles

évolutions, quelles

révolutions ?"

• Etoiles et chauves-souris, de l'invisible au visible

Le 21 novembre, de 15 heures à 20 heures, à Masméjean (St-Maurice-de-Ventalon), Galerie de l'arbre seul

15 h - 16 h : Découvrir la radioastronomie et son principe.

A l'aide d'un radiotélescope simple, quelques expériences, comme la mesure de la taille du Soleil... Comprendre comment on étudie des informations non visuelles alors que l'astronomie a longtemps basé ses recherches sur la lumière visible des astres.

Intervenants : membres de l'association A ciel ouvert

16 h - 17 h : Des ailes dans la nuit, l'univers acoustique des chauves-souris. Elles se déplacent et capturent leurs proies dans la nuit. Comment fonctionne leur sonar.

Intervenant : Jean-Pierre Malafosse, agent technique au Parc national des Cévennes.

17h30 – 19 h : A partir du film « Les télescopes de l'invisible », comment les lumières invisibles nous renseignent sur la formation de l'univers depuis le Big Bang et comment d'inimaginables cataclysmes continuent de bouleverser notre cosmos.
Intervenant : Denis Puy, astrophysicien.

19 h à 20 h : S'approcher des étoiles. Jupiter, la Lune et quelques objets du ciel profond... Comment mieux se situer dans l'univers.
Intervenants : membres de l'association A ciel ouvert

Renseignements : 04 66 45 80 73 ou odile.rival@cevennes-parcnational.fr

• Dans le ciel nocturne, des astres et des animaux

Le 22 novembre, de 14 h à 20 h, au Vigan, Maison du Parc, boulevard des Châtaigniers

14 h - 16 h : Comprendre le système solaire, les galaxies, le ciel et les saisons... à partir de maquettes en 3D, avec le club astro MIRA ;

S'essayer à des petits défis scientifiques et ludiques, fabriquer des d'objets autour de la lumière, de l'optique, du son... avec Les Petits débrouillards/Planète science ;

Découvrir le matériel d'observation et des livres sur l'astronomie et la nature, avec Photo Vigan.com.

16 h - 17 h : Découverte des chauves-souris. Les espèces, leur biologie, leurs adaptations...

Intervenant : Jean Séon, technicien au Parc national des Cévennes.

17 h 30 - 19 h : Des astéroïdes dans le ciel cévenol. Conférence de Jean-Marie Lopez, de la société astronomique de Montpellier

19 h - 20 h : Des étoiles dans la nuit. Observation du ciel avec les instruments et les membres du club astro MIRA, au stade de l'Avèze.

Renseignements : 04 67 81 20 06 ou aigoual@cevennes-parcnational.fr ●

Quand Christophe Bourely hérite de son grand-père une partie du hameau de Grattegals, niché dans un magnifique coin de nature au bord du Tarnon, il n'hésite pas... **Il fait le choix de restaurer et faire revivre ce patrimoine exceptionnel dont un moulin est le joyau. Il nous parle de ce projet.**

Un patrimoine vivant : le hameau de Grattegals



© Parc national des Cévennes

« **C**ette propriété appartient à ma famille depuis des générations. Enfant, je passais des heures dans le moulin avec mon grand-père. Il m'a enseigné très tôt l'art d'être meunier ! Le moulin, les maisons, le site naturel... tout ici est magnifique. Comment ne pas y être attaché et en être fier ? Le moulin commençait à se dégrader car mon grand-père ne l'exploitait plus depuis quelques années. Au départ, j'ai donc décidé simplement de le restaurer. Et puis très vite, j'ai réalisé que Grattegals n'était pas qu'un patrimoine familial, mais aussi architectural, culturel et technique qu'il fallait réhabiliter et faire revivre. Mon projet a donc évolué : le hameau deviendrait un complexe agrotouristique permettant à une ou plusieurs familles de développer de multiples activités, comme le faisaient nos ancêtres, et d'en vivre.

Aujourd'hui, l'activité de minoterie a repris et, avec le développement de la filière bio, la demande est croissante. Les ruches commencent à produire : le miel est vendu en direct, grâce au bouche à oreille et aux hôtes accueillis dans le gîte. L'aménagement d'un second gîte et de chambres d'hôtes, dans le respect

de l'architecture traditionnelle et avec des matériaux écologiques exclusivement, est en cours. La remise en état de la châtaigneraie a commencé. Quelque 200 arbres seront en production et on fabriquera bien sûr de la farine de châtaigne !

Et puis avec l'aide du Parc national des Cévennes, qui soutient financièrement et techniquement ce projet depuis le démarrage, nous travaillons à la conception d'un projet d'interprétation du site, pour en valoriser le patrimoine de façon globale et pérenne (*lire l'encadré*). Et peut-être, à terme, le moulin de Grattegals

pourrait-il intégrer le réseau de l'écomusée de la Cévenne ? ● >>

Nathalie Paulhe, étudiante en 2e année du master professionnel « Valorisation et médiation des patrimoines », à l'université Paul Valéry de Montpellier, vient d'effectuer un stage de six mois au Parc. Objectif : identifier et répertorier les éléments patrimoniaux du site, proposer au moins une hypothèse d'interprétation qui soit adaptée au site et aux futurs publics.

En savoir plus sur l'écomusée de la Cévenne : www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Votre séjour/Les écomusées.



© Guy Grégoire



DOSSIER

Les vautours des Grands Causses

Sur les quatre espèces de vautours européens, la région des Grands Causses peut s'enorgueillir d'en abriter trois : le vautour fauve, le vautour moine et le vautour percnoptère.

Le succès de l'opération Grands Causses

Au milieu des années 60, quelques passionnés ont imaginé que le vautour fauve, disparu des gorges du Tarn et de la Jonte depuis une vingtaine d'années, pourrait retrouver sa place dans les Grands Causses. **En 2009, 240 couples de ce grand rapace peuplent le ciel de la région.**

Les derniers vautours fauves des Causses et des gorges avaient disparu dans les années 1940, du fait de l'action conjuguée de trois facteurs : le poison, le tir et la disparition de leur source principale de nourriture, les carcasses d'animaux domestiques, dont l'abandon devenait interdit. Dans les années 1960, quelques ornithologues ont l'idée de réintroduire l'espèce.

Dix ans plus tard, celle-ci devient réalité. Entre 1970 et 1985, 76 vautours fauves sont hébergés dans des

volières construites au-dessus des gorges de la Jonte. Quinze années d'attente, d'élevage, de gestation, pour avoir des vautours "mûrs" pour la liberté : des adultes en couple, seuls susceptibles de se fixer sur le site. Les premiers lâchers en liberté ont lieu en décembre 1981 et en mai 1982 ; le premier vautour libre dénommé Bouldras (« vautour » en occitan) naît dans les gorges.

> Des effectifs en hausse

Au prix d'efforts menés sur plusieurs années et d'une surveillance de tous les jours de la part de la Ligue pour

la protection des oiseaux (LPO) et du Parc, d'autres oiseaux seront lâchés, permettant le retour à la vie sauvage de nouveaux oiseaux, la constitution et l'installation dans les falaises de la Jonte puis du Tarn de nouveaux couples, amenant à leur tour des jeunes à l'envol : progressivement, une véritable population est ainsi reconstituée et les lâchers, devenus inutiles, sont arrêtés.

Aujourd'hui, la colonie, qui augmente régulièrement, commence à se rapprocher des effectifs qu'elle avait avant sa disparition, selon la littérature du siècle dernier. En 2009, la LPO et le Parc national des Cé-



© Jean-Marie Seveno

Des oiseaux menacés d'extinction

Toutes les espèces de vautours au monde sont spécialisées dans la consommation d'animaux morts. Ces oiseaux sont capables sans dommage pour eux-mêmes de digérer des cadavres en état de décomposition avancée ou des animaux morts de maladie. Ils sont considérés comme des culs de sac épidémiologiques : leurs sucs digestifs font disparaître les vecteurs de ces maladies en les consommant.

Mais du fait de leur régime, ils restent extrêmement sensibles aux pollutions diverses et peuvent être contaminés par des poisons (comme la strychnine qui a été une des causes de leur disparition en Europe) ou des molécules utilisées pour le traitement des troupeaux domestiques. Certaines espèces sont aujourd'hui classées parmi les espèces les plus menacées du règne animal. C'est le cas d'une des trois espèces présentes dans notre région : le vautour moine.



Les vautours moines ne vivent pas en colonies et nichent dans les arbres, si bien qu'ils restent beaucoup plus discrets que les vautours fauves.

vennes recensent 240 couples de vautours fauves.

Profitant de la présence des vautours fauves, une autre espèce de vautour est revenue naturellement fréquenter puis nicher dans la région : le vautour percnoptère. Cette espèce migratrice compte maintenant 2 couples présents chaque année dans les gorges. Une excellente nouvelle, puisque cette espèce est particulièrement menacée et que ses effectifs sont extrêmement réduits en France.

Enfin, la famille des charognards (grand corbeau, milans noir et royal, vautours) a été complétée par la réintroduction du vautour moine à partir de 1992. Cette opération qui s'achève actuellement a pour résultat une colonie d'environ 70 individus et au moins 20 couples reproducteurs. ●



Bertrand Eliotout
Responsable LPO
Grands Causses

> Avis d'expert

En quoi "l'opération vautours" menée dans les Causses est-elle remarquable ?

La réimplantation des vautours est une réussite totale d'un point de vue écologique et socio-économique. Les Causses de Lozère, du Gard et de l'Aveyron accueillent aujourd'hui la deuxième population française de vautour fauve après celle des Pyrénées, et l'unique population de vautour moine. Seuls 20 couples de cette dernière espèce se reproduisent en France, tous dans les Causses ! Au niveau européen, notre région abrite la seconde population de vautour moine en termes d'effectifs, loin derrière l'Espagne et au même niveau que la Grèce.

La gestion de ces oiseaux a permis de mobiliser des acteurs qui ont peu l'occasion de collaborer : écologistes, parc national, éleveurs et chasseurs. Les vautours ont été un élément favorable dès le départ et cela a permis d'envisager des actions de conservation sur d'autres espèces à forte valeur patrimoniale, comme les rapaces rupestres ou les oiseaux des Causses. Avec la réintroduction probable et prochaine du gypaète, qui se nourrit de squelettes, ce sont les quatre espèces de vautours européens qui évolueront dans les Causses.

La placette
d'alimentation
de l'Hom,
sur le causse Méjean.



© Jean-Marie Servino

De l'importance d'un nourrissage adapté

Les vautours se sont progressivement orientés vers un régime alimentaire nécrophage. Une « spécialisation » qui a parfois ses limites...

Les vautours se nourrissent essentiellement de cadavres d'animaux domestiques. Aussi sont-ils très dépendants de l'activité pastorale, même s'ils peuvent tirer parti de la faune sauvage, à la faveur par exemple de mortalités hivernales ou d'avalanches en zone de montagne.

Il en est de même depuis longtemps en Europe, et c'était également le cas avant la disparition de ces espèces de notre région. En France, dans les Pyrénées, le Massif central, les Alpes comme la Corse, le rôle de l'élevage est déterminant pour la survie de ces grands oiseaux.

Avec le retour des vautours et pour conforter leurs populations, un ar-

rêté ministériel permet depuis 1998 la création de charniers, et de placettes d'alimentation co-gérées avec les éleveurs volontaires. Les vautours effectuent ainsi un équarrissage gratuit, rapide et efficace.

> Encourager le nourrissage par placettes

Des travaux scientifiques ont mis en évidence la dépendance du fonctionnement de leurs populations à la disponibilité en nourriture. Les vautours vivent en couples et n'élèvent qu'un jeune par an, faisant parfois une deuxième ponte si la première a échoué. En période de disette, une sélection naturelle s'opère et impacte la dynamique des populations.

Il est donc important que les ressources accessibles et provenant de l'activité humaine - l'élevage, mais aussi la chasse - soient imprévisibles dans l'espace et le temps et donc moins concentrées sur des sites particuliers. Aussi, les placettes alimentées irrégulièrement par les éleveurs sont aujourd'hui jugées préférables aux charniers.

Si historiquement le recours à des charniers a été nécessaire pour fixer les populations et répondre au contexte réglementaire, la mise en place de placettes alimentées est privilégiée pour restaurer un contexte de compétition au sein de ces populations de vautours, plus proche de celui dans lequel elles avaient évolué préalablement.



© Jean-Pierre Malafosse

La réussite de cette réintroduction a été obtenue au prix d'une surveillance constante, d'un travail souvent acrobatique pour baguer les jeunes avant qu'ils ne quittent le nid, sans compter l'entretien et l'approvisionnement des charniers.



© Jean-Pierre Malafosse

> Quelques entorses à la nécrophagie

Dans certaines conditions très particulières, les vautours peuvent consommer un animal encore vivant, lorsqu'il est très affaibli, blessé, dans l'incapacité de bouger, victime de fulguration ou d'une pathologie entraînant une mort rapide.

Ils sont également susceptibles d'aggraver des situations déjà complexes, par exemple lors de mises bas : dans le cas d'une naissance d'un veau mort-né et/ou avec retournement de matrice, les vautours peuvent s'en prendre au cadavre, voire au placenta, et éventuellement accélérer la mort de la vache par hémorragie...

Conséquence des réglementations européennes de 2003 et 2005 en réponse à la crise de « la vache folle », la réduction brutale du nombre de charniers et l'absence de disponibilité en nourriture ont provoqué une situation critique en Espagne. De nombreux vautours sont morts tandis que certains survivants sont partis à la recherche de nouvelles carcasses. La pression des vautours sur le versant français des Pyrénées s'en est trouvée accrue et a donné lieu à des plaintes pour attaques sur cheptel domestique vivant.

Afin de mieux comprendre la situation et de répondre à l'inquiétude manifestée par le monde de l'éle-

vage, les services de l'Etat français ont mis en place dans cette région un réseau de suivi de la situation.

Le saviez-vous ?

- Les vautours sont capables de se déplacer sur plusieurs centaines de kilomètres au cours d'une même journée. Ils volent à la manière des planeurs ou des deltaplanes.
- Consommant très peu d'énergie, il leur faut peu de nourriture et ils peuvent jeûner plusieurs jours.
- Rien n'échappe à l'œil d'un vautour. C'est à la vue et non à l'odorat qu'il repère un cadavre.
- Les vautours peuvent intervenir moins d'une demi-heure après la mort d'un animal. Dans le cas de morts rapides - entérotoxémie, morsure de vipère, foudre, attaque de chien -, le cadavre de l'animal peut être repéré et consommé par les vautours dans les minutes qui suivent.
- Lors d'une curée, on observe en moyenne 30 à 50 vautours, parfois une centaine, voire plus de 200 !

Toutes les plaintes signalées font l'objet d'une expertise réalisée par les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

(ONCFS) ou du Parc national des Pyrénées, avec autopsie par un membre des groupements techniques vétérinaires départementaux.

> Une vigilance accrue dans le Parc national

Plusieurs cas douteux d'attaques supposées de vautours sur des animaux encore vivants sont survenus dernièrement aux alentours des Causses. Le Parc national des Cévennes s'est rapproché des éleveurs pour tenter de savoir ce qui s'était passé. Malgré des interventions rapides - la rapidité d'information et d'expertise en cas de curée douteuse ou d'attaque suspectée est essentielle pour permettre de conclure -, la participation active des éleveurs que nous tenons à remercier, et les expertises menées par un vétérinaire, le diagnostic n'a pas toujours pu aboutir. Si dans la majorité des cas, il a été possible d'affirmer que les vautours étaient intervenus après la mort des animaux, quelques cas peuvent laisser penser que les vautours s'en sont effectivement pris à des animaux encore vivants.

C'est la raison pour laquelle le Parc a exprimé son souhait d'extension à notre région du réseau d'expertise mis en place dans le sud-ouest, et d'instaurer une collaboration plus étroite sur cette question entre le monde de l'élevage, la LPO, l'ONCFS, et les services vétérinaires. ●



© Jean-Pierre Malafosse

Vautours fauves sur
une falaise des gorges
de la Jonte

Un allié du pastoralisme

Vautours et éleveurs entretiennent des relations à bénéfice réciproque depuis de nombreuses années.

La proportion et le risque d'attaques sur animaux vivants sont infimes par rapport à l'ensemble des carcasses recyclées naturellement par les vautours. Sur les Causses, dans nombre de fermes isolées, notamment durant l'hiver, les équarisseurs peinent à se déplacer pour récupérer le cadavre d'une brebis. En plein été, les délais de récupération sont très souvent supérieurs aux 24 heures légales d'enlèvement. Un éleveur doit parfois patienter quatre à cinq jours avant d'être débarrassé d'une carcasse. Les vautours interviennent, quant à eux, en quelques heures à peine, voire moins. Ils jouent donc un rôle unique et indispensable, largement reconnu et plébiscité par les éleveurs.

Sur un tout autre plan, la présence des colonies de vautours avec les trois espèces (fauve, moine et percnoptère) constitue un attrait touristique exceptionnel et supplémentaire pour l'ensemble du site des gorges du Tarn et de la Jonte.

« L'opération vautours » est considérée comme une des opérations de restauration du patrimoine naturel les plus remarquables de ces dernières années et jouit d'une renommée internationale dans ce domaine.

Par le flux de visiteurs qu'elle occasionne et l'activité économique qu'elle génère, elle constitue un atout de premier plan pour toute la région concernée.

> Témoignages



André Vernhet, éleveur - Gaec de La Viale, et maire de St-Pierre-des-Tripiers

« Les vautours ont toujours été présents ici, sans jamais nous inquiéter. Ils patrouillent en permanence, aident les éleveurs à repérer leurs bêtes mortes et les font bénéficier d'un équarissage rapide, efficace et gratuit ! Ils constituent aussi un attrait touristique supplémentaire pour la région. Les visiteurs connaissent leur existence et veulent les voir. »



Pierre et Florence Granat, éleveurs - Gaec de La Viale

« Nous avons décidé de doter l'exploitation d'une placette d'alimentation pour les vautours. Cela va tout à fait dans le sens des exigences de traçabilité des animaux auxquelles nous devons nous conformer. »

L'économie réalisée pour la société est loin d'être négligeable. Les milliers de cadavres consommés par les vautours sont autant d'économies réalisées par l'Etat dans le cadre de son action de service public de

l'équarrissage. Ce sujet devient d'autant plus d'actualité qu'une libéralisation progressive de ce marché est en cours. En effet, depuis 2009, une part des coûts liés au traitement des carcasses incombe aux éleveurs. On

connaît en effet le coût du traitement à la tonne qui est facturé par les équarrisseurs en zone de montagne, qui pourrait encore augmenter avec la hausse actuelle du prix des carburants. ●

La contribution volontaire obligatoire équarrissage

Les vautours sont des équarrisseurs efficaces et naturels très appréciés par les éleveurs. Les placettes d'alimentation permettent de ne pas faire appel aux services d'une société d'équarrissage - sauf en cas de mortalité importante dans les troupeaux ou pour les tests de dépistage obligatoires (tremblante). Treize exploitations dans le Parc sont déjà équipées d'une placette et plusieurs éleveurs en ont fait la demande.

Une privatisation de l'équarrissage a amené la profession des éleveurs à mettre en place une contribution volontaire obligatoire (CVO) pour le financer. Mais le dispositif ne prévoit pas d'exonération de cette CVO pour les éleveurs détenteurs d'une placette d'alimentation des vautours. Le Parc et la profession s'emploient actuellement à remédier à cet état de fait.



© Jean-Pierre Malafosse

Les programmes de réintroduction du vautour fauve

Outre le projet Grands Causses, quatre programmes de réintroduction du grand rapace ont été menés au sud de France entre 1981 et 2006, dans les gorges du Verdon (Alpes de Haute-Provence), les gorges de la Vis (Hérault), le Diois (Drôme) et en Baronnies (Drôme). Les effectifs des colonies issues de ces réintroductions sont toujours dans une phase d'accroissement (environ 250 couples). Ces populations se développent uniquement à partir de carcasses de troupeaux issues de l'élevage ovin local.

Le vautour fauve fait également l'objet de réintroduction hors de nos frontières, par exemple en Sicile.

Quarante années après son éradication dans cette île de Méditerranée, les vautours fauves sont de retour. Une coopération entre le Parc naturel de Nebrodi et l'association espagnole GREFA a permis de réintroduire des vautours provenant des centres de soins de Madrid, Navarre et Estrémadure. Les premières reproductions réussies ont débuté en 2005. En 2007, 8 couples ont élevé 7 jeunes et 9 couples nichent en 2008 avec une population qui atteindra bientôt 60 individus. Ce retour du vautour fauve dans le sud de l'Italie s'inscrit dans la reconstruction du réseau européen de ces nécrophages, Vautours sans frontières. ●



© Jean-Pierre Malafosse

Le point sur la situation dans les Baronnies

L'association Vautours en Baronnies se constitue et construit une première volière en 1993. A partir de 1994 et pendant 6 ans, 55 vautours fauves sont récupérés en provenance de centres de soins français et espagnols. Les couples captifs donnent naissance à 6 poussins entre 1995 et 2003. De 1996 à 2001, 61 oiseaux retrouvent la liberté. En 1998, des reproductions d'oiseaux sauvages sont constatées. En 2008, 82 couples reproducteurs sont recensés, menant 48 jeunes à l'envol.

Qui sont-ils ?

> Se documenter

Les sites internet de la LPO Mission rapaces

dédiés aux vautours des Grands Causses :
<http://vautours.lpo.fr/> et
 au vautour
 percnoptère :
<http://percnoptere.lpo.fr>

Le bulletin Vautour info

n°14 et 15, sur
www.lpo.fr/rapaces/

Le Vautour fauve

Bertrand Eliotout
 Ed. Delachaux et
 Nisetlé - Guides pra-
 tiques - 2007

Le retour de Bouldras

Michel Terrasse
 Cassette VHS disponi-
 ble dans les maisons du
 Parc et à La Maison des
 vautours.

LPO Grands Causses Mission Rapaces

Le Bourg 12720 Peyre-
 leau - 05 65 62 61 40

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais,
 48400 Florac -
 04 66 49 53 01
[info@cevennes-
 parcnational.fr](mailto:info@cevennes-parcnational.fr) -
[www.cevennes-
 parcnational.fr/](http://www.cevennes-

 parcnational.fr/)
 rubrique La Faune

La Maison des vautours

Le Truel, 48150
 St-Pierre-des-Tripiers
 05 65 62 69 69

Les Causses et les gorges abritent les vautours fauve, moine et percnoptère. Portraits de ces rapaces nécrophages.

Le vautour fauve

Il vit en colonies pouvant comprendre plusieurs dizaines d'individus. Il niche principalement dans les falaises. Il se nourrit de chairs molles (muscles et viscères)
 Envergure : 2,60 m à 2,80 m
 Poids : 9 à 11 kg
 Répartition française : il niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Aveyron, la Lozère, la Drôme, les Alpes de Haute-Provence et le Var.



Le vautour moine

Ce vautour est le seul à construire son nid au sommet d'un arbre. Pour se nourrir il affectionne particulièrement les parties coriaces des carcasses (peau, tendrons, cartilages).
 Envergure : 2,60 m à 2,80 m
 Poids : 7 à 9 kg
 Répartition française : il niche en Aveyron et en Lozère

Le vautour percnoptère

Seul vautour migrateur, il passe l'hiver en Afrique saharienne avant de rejoindre nos contrées de mi-février, pour les plus précoces, à septembre. Les couples nichent sur des falaises, éloignés les uns des autres. Il se nourrit de menus déchets.



Envergure : 1,60 m à 1,80 m
 Poids : 2 à 3 kg
 Répartition française : il niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Aveyron, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Drôme et le Vaucluse. ●

Le contrat de rivière Tarn-amont 2010-2014

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 700 km², des sources du Tarn (Lozère) jusqu'à sa confluence avec la Muse (Aveyron). Il englobe les affluents du Tarn sur ce linéaire, parmi lesquels le Tarnon, la Jonte, la Dourbie, le Cernon et la Muse. Il concerne 69 communes de Lozère, d'Aveyron et du Gard. La moitié environ de ce territoire coïncide avec le Parc national.

Ce bassin versant fait l'objet depuis juin 2005 d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) que le contrat de rivière va traduire de façon opérationnelle.

Quelques actions prioritaires du contrat de rivière

Créer et réhabiliter les ouvrages d'assainissement collectif

Mettre aux normes et régulariser les assainissements des structures touristiques
Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique
Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux

Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles
Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage
Réaliser une étude du patrimoine génétique des truites

Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats
Réaliser des travaux de restauration hydromorphologique
Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondations

Le dossier définitif du projet de contrat de rivière

Tarn-amont 2010-2014 a été approuvé en mai dernier par son instance décisionnelle, le comité de rivière.

L'aboutissement de quatre années de concertation entre élus locaux, usagers et représentants de l'Etat.

Le Sivom Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, et le Parc naturel régional des Grands Causses assurent la maîtrise d'ouvrage des deux documents.

Contrairement au Sage qui a une valeur réglementaire, le contrat de rivière est un engagement contractuel d'initiative locale sur un programme d'actions s'étalant sur 5 ans. Il réunit les acteurs de la rivière autour d'un projet de gestion des usages de l'eau et des écosystèmes associés.

Le contrat de rivière inclut un état des lieux du territoire, définit des enjeux et objectifs, et détaille dans des fiches les actions à mettre en œuvre. Ces actions sont regroupées en plusieurs volets : qualité des eaux, agriculture, milieux aquatiques, crues et risques d'inondation, aspect quantitatif, activités

touristiques liées à l'eau, communication, animation et gouvernance.

Pour chaque action, un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques, au nombre desquels le Parc national, sont identifiés. Le coût, le plan de financement et les partenaires financiers sont également précisés. L'avis de l'ensemble des partenaires techniques, financiers et institutionnels sur le dossier définitif du projet de contrat de rivière est sollicité d'ici à l'automne. ●

> Témoignages



René Quatrefages, président du Parc naturel régional des Grands Causses et du comité de rivière du Tarn-amont

« Le travail effectué au sein du comité est un succès. Les intérêts des participants étaient divergents voire contradictoires. Pourtant, nous sommes parvenus à un bon compromis grâce au climat de confiance et à une prise de conscience générale aujourd'hui de l'impérieuse nécessité d'agir pour l'environnement. »

Le renouveau de la châtaigneraie

L'omniprésence du châtaignier dans le temps et l'espace donne à cet arbre une place privilégiée dans l'histoire des Cévennes. L'arbre à pain a permis la subsistance de générations de Cévenols. Délaissée pendant près d'un siècle, la châtaigneraie connaît aujourd'hui un regain d'intérêt.

Du Moyen Âge aux années 1950, le châtaignier a dominé la vie des Cévennes. Son fruit a constitué la première ressource alimentaire. On en consommait quotidiennement, sous forme de châtaignons réhydratés en soupe, *lo bajanat*, ou grillé dans une poêle percée à longue queue. La châtaigne nourrissait aussi les animaux, notamment les porcs. Les feuilles de châtaignier coupées en ramées servaient de fourrage hivernal pour les chèvres et les moutons ; sèches, on les utilisait comme litière. Quant aux bogues, on en faisait du compost pour fertiliser les sols. Le bois, quasiment imputrescible et résistant aux parasites, était le matériau de base de la construction. Brûlé dans l'âtre, il chauffait la maison et cuisait les aliments.

Au milieu du 19^e siècle, l'expansion du châtaignier atteint son apogée et la superficie de la châtaigneraie

cévenole est maximale (40 000 ha). Avec l'exode rural et les maladies – encre, chancre –, le 20^e siècle est marqué par le déclin et la transformation de la châtaigneraie traditionnelle : les vergers sont soit abandonnés et condamnés à l'embroussaillage, soit coupés pour être vendus pour leur tanin.

Malgré son abandon, la mémoire collective a retenu le châtaignier comme le marqueur culturel majeur des Cévennes et il bénéficie d'une reconnaissance patrimoniale forte. Dans le même temps, il réinvestit l'économie : hier pain nourricier, il est aujourd'hui un produit agricole de qualité ; on redécouvre les vertus du bois de châtaignier.



© Alain Lagrave

La castanéiculture fruitière

On trouve en Cévennes 130 variétés de châtaignes. Variétés traditionnelles et variétés nouvelles, obtenues par hybridation, coexistent : ces dernières permettent de répondre à de nouveaux marchés. Les variétés traditionnelles sont appréciées pour leur valeur gustative et leur aptitude à la transformation.

La demande sur les produits transformés augmente en Cévennes comme partout en France. « Nous devons nous agrandir car notre atelier actuel ne suffit plus à répondre à la demande », nous confie Christian Masméjean, gérant de l'atelier de transformation de châtaigne bio Fariborne. « Nous écoulons tous nos produits auprès de particuliers, boulangeries, petites et grandes surfaces, en Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Paris et région parisienne. »

Une satisfaction partagée par Christian et Sabine Clermon, agriculteurs bio à St-Frézal-de-Ventalon. « Nous récoltons chaque année environ 6 tonnes de châtaignes. Nous en faisons transformer un tiers en crème de marron et marrons naturels par l'atelier Verfeuille. Le reste de notre production est séché sur place dans la clède et transformé en farine dans notre moulin. Nous vendons tous nos produits, essentiellement sur des foires et salons bio partout en France, et dans une trentaine de points de vente en Lozère. La demande pour de la châtaigne de qualité est là ! Si le projet d'AOC aboutit, ce sera vraiment la reconnaissance de la qualité de la châtaigne cévenole et du travail des producteurs ».

Un bois exceptionnel propice à de multiples usages

La filière cévenole est essentiellement artisanale. Aux côtés d'une demande toujours très soutenue pour des produits traditionnels, d'intéressantes perspectives se font jour, comme le bois déchiqueté pour le chauffage.

La richesse en tanin de son bois confère au châtaignier une grande durabilité et permet son emploi en extérieur sans aucun traitement chimique : on l'utilise pour des piquets, meubles et menuiseries... Ses très

bonnes caractéristiques mécaniques permettent aussi de l'utiliser en bois de structure pour réaliser poutres et charpentes. Sa belle couleur chaude et claire le fait apprécier en décoration et agencements intérieurs - parquet à l'ancienne, par exemple. Enfin, le châtaignier est traditionnellement utilisé par les Cévenols comme bois de feu. Son déchiquetage en plaquettes lui permet aujourd'hui d'être employé en chaufferies automatiques individuelles et collectives. ●



Un projet d'appellation d'origine contrôlée



Un projet d'AOC pour les variétés traditionnelles de châtaigne est porté par une association de producteurs, Châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc. Objectifs : valoriser et développer la production de châtaignes issues de leur territoire ; répondre à la demande des consommateurs à la recherche de produits naturels et de qualité ; se démarquer des autres pays producteurs européens ; travailler sur la filière tout entière.

Repères

Christian et Sabine Clermon
48240 St-Frézal-de-Ventalon - 04 66 45 57 00
Atelier Fariborne - 48800 Pied-de-Borne
04 66 69 82 64
Atelier Verfeuille - 48160 St-Andéol-de-Clerguemort
04 66 61 10 98
Châtaignes et marrons des Cévennes et
du Haut-Languedoc - 30100 Alès - 04 66 30 54 17

Scieries spécialisées dans le châtaignier
Scierie de Jalcreste- 48240 St-André-de-Lancize
04 66 45 27 92
Scierie Luc Teissonnière - 30122 Les Plantiers
04 66 83 95 61
Scierie de Chalap - 30450 Sénéchas
06 74 20 73 42

Adresse gourmande
L'atelier du sucre et de la châtaigne - 48400 Florac
04 66 45 28 41

Le renouveau de la châtaigneraie cévenole,
Jean-Paul Chassany et Capucine Crosnier, Editions
Parc national des Cévennes (15 €)
Votre châtaigneraie, Revue Cévennes, Les Cahiers
pratiques, Editions Parc national des Cévennes (8 €)

La vallée Française

La vallée Française vue depuis
la Corniche des Cévennes

Au cœur des grandes vallées cévenoles, la vallée Française offre de vastes paysages ouverts : pentes boisées ponctuées de tout petits hameaux, anciennes terrasses de cultures, hautes crêtes schisteuses couvertes de landes, clairières agricoles en fond de vallée.

La vallée Française prend naissance avec le Gardon de Ste-Croix, sous Barredes-Cévennes et la can de l'Hospitalet. Elle déroule son cours d'eau d'ouest en est sur plus de 20 kilomètres jusqu'à la rencontre avec la vallée du Gardon de St-Germain. Elle est dominée par la célèbre Corniche des Cévennes.

Le climat méditerranéen marqué fait alterner périodes de sécheresse et fortes précipitations ou épisodes cévenols. Ainsi, l'eau y est tout à la fois une source de vie précieuse, rare et difficile à retenir sur les pentes — les aménagements hydrauliques sont omniprésents — et une force destructrice crainte lors des gros orages.

Le schiste, sombre ou brillant, façonne les crêtes et les corniches, dessine les hameaux et offre son acidité

à la châtaigneraie. Les maisons hautes et étroites, bâties sans fondations, à même le rocher préalablement taillé, à l'aide de matériaux extraits sur place, s'intègrent bien à leur environnement et économisent au maximum le sol plat nécessaire aux cultures.

L'histoire de la vallée est faite de l'esprit de résistance et d'une identité forgée durant la période de répression de la Réforme. Plus tard, lors de la Seconde Guerre mondiale, la vallée a accueilli des maquis dont le maquis-école de la Picharlerie. Plusieurs plaques commémorent ces épisodes douloureux. Cette histoire est marquée par la culture millénaire du châtaignier, « l'arbre à pain » (*lire r u b r i - que Patrimoine*, p 18), et par les époques plus récentes de la mine ou de la soie — le mûrier, dont se nourrit le

vers à soie, était appelé « arbre d'or ». La vallée possède un riche patrimoine de petits édifices religieux de style roman — églises de Molezon, St-Flour-du-Pompidou, Notre-Dame-de-Valfrancesque — et de châteaux. Autre édifice emblématique de la vallée, la haute tour à signaux de Canourgue (fin XIIe s.) s'intégrait dans un réseau de communication par signaux de feu et de fumée entre Anduze et Florac.

A travers ses sites et ses sentiers d'interprétation, l'écomusée de la Cévenne invite à la découverte de l'histoire et du patrimoine de la vallée Française. Plusieurs chemins de grande randonnée — GR7 « Chemin de Stevenson », GR 70 — et de nombreux itinéraires de promenade randonnée (PR) permettent aussi de profiter d'une nature magnifique. ●



> séjourner, visiter, randonner



La ferme de Lancizolle

Anne et Stéphane Benon accueillent leurs hôtes dans un mas niché au creux d'une petite vallée, au bord du Gardon de Mialet, entre chênes verts et châtaigniers. Le visiteur dort dans une roulotte, une cabane perchée dans un arbre, ou le gîte rural situé dans le corps de ferme. Il déguste les produits de la ferme, le soir à la table d'hôtes.

Signataire de la Charte européenne du tourisme durable.

48370 St-Germain-de-Calberte

04 66 45 92 82



Le sentier de la Roquette*

Ce sentier d'interprétation présente les multiples facettes de la vie rurale en Cévennes et les divers aspects du mas cévenol. Il grimpe entre châtaigniers et rochers, traverse le ruisseau dans la fraîcheur du valat, passe devant le four et les ruches-troncs disposés sur les terrasses en pierre sèche. En point final, derrière les bâtisses de schiste étagées sur la pente, un spectacle audiovisuel de 40 mn, en libre accès, pour plonger dans une palette de couleurs cévenoles...

Le sentier de la tour du Canourgue*



Le sentier chemine à l'abri des chênes verts, traverse les ruines d'un hameau, monte

jusqu'au promontoire du donjon du castrum du Canourgue et conduit, après le fossé de défense, sur les traces des bâtiments disparus...



Pélardons

© Parc national des Cévennes

Le pélardon

C'est en vallée Française que l'on produit, pour l'essentiel, le pélardon des Cévennes. Les espaces agricoles y sont entretenus par les éleveurs caprins. Les parcours se font sous le couvert des châtaigniers, sur les quelques landes ouvertes sur les crêtes et dans les prairies. Ce petit fromage de chèvre rond et plat est un incontournable produit du terroir cévenol. Il bénéficie d'une AOC française (appellation d'origine contrôlée) et d'une AOP européenne (appellation d'origine protégée), autant de signes de reconnaissance d'une qualité, d'une origine géographique, d'une tradition et d'un savoir-faire spécifiques.



La magnanerie de la Roque *

Dans une authentique magnanerie, l'exposition "Le Fil de la mémoire" évoque la place de la soie dans l'identité cévenole, les différentes étapes de l'élevage du ver à soie, l'architecture des magnaneries, l'évolution des bâtiments, la transformation du paysage...

48110 Molezon

04 66 49 43 01

* Retrouvez l'ensemble des sites, musées et sentiers de l'écomusée de la Cévenne sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Votre séjour/Les écomusées



Festival nature : les hivernales 2009

> Spectacle

Contes de la pierre qui tourne

14 novembre

St-Laurent-de-Trèves

Découverte du moulin de Grattevals et démonstration de son fonctionnement. Histoires sur les moulins, drôles ou graves. Écoutons celle qui a tout vu, la meule qui tourne et tourne encore...

Renseignements : Foyer rural
04 66 45 25 10

> RDV nature

Les mouflons de la haute vallée de l'Hérault

21 novembre

Valleraugue

Balade naturaliste et projec-



tion en salle (Maison de l'Aigoual), en compagnie d'un technicien du Parc et d'un technicien de la Fédération des chasseurs du Gard.
Inscriptions : Maison de l'Aigoual - 04 67 82 64 67.

Le frai de la truite



5 - 6 décembre

Valleraugue

Vidéoconférence et observation sur le terrain du frai de la truite à l'aide d'une caméra déportée (vue subaquatique). Intervention d'un hydrobiologiste.

Renseignements : Maison du Parc du Vigan - 04 67 81 20 06

> Atelier

Dépiquage d'une clède traditionnelle

29 novembre

St-Martin-de-Boubaux

Apprendre à décortiquer les châtaignes à la fin du séchage en clède traditionnelle. Atelier proposé par l'association Les chemins de la châtaigne

Inscriptions : Serge Bruguière
06 62 23 77 14

> Rencontre

Le moulin des Mages

5 décembre

Les Mages

Visite du moulin à huile d'olive des Mages, en période d'activité, en présence de l'hôte des lieux, Jacques Justet...

Inscriptions : Office de tourisme de St-Ambroix
04 66 24 33 36

> Zoom

Le Centre municipal de pomologie d'Alès



Ce grand centre national de ressources spécialisé en variétés fruitières a pour missions la sauvegarde de la biodiversité, l'étude des espèces et variétés adaptées aux climats tempérés et méditerranéens, l'identification des innombrables variétés fruitières anciennes encore existantes dans nos vergers.

Il a proposé cet automne, dans le cadre du Festival nature, plusieurs animations visant à identifier et faire connaître les diverses variétés locales de pommes et de poires.

Retrouvez-le les 28 et 29 novembre à St-Jean-du-Gard pour les 22e Journées de l'arbre, de la plante et du fruit, un événement qui bénéficie du soutien du Parc national.

En savoir plus : <http://pomologie.ville-ales.fr>

> Le saviez-vous ?

La pomologie, du latin pomum = fruit, est la discipline scientifique qui traite de tous les fruits comestibles.

> Expositions

Le pommier et la pomme

Jusqu'au 20 novembre
Maison du Parc

Réalisée par le centre de pomologie d'Alès.

Renseignements :

04 66 61 19 97

Les plantes des murettes

Jusqu'au 31 décembre
Maison de l'Aigoual

Réalisée par Brigitte Mathieu, interprète du patrimoine.

Renseignements :

04 76 82 64 67

Les lichens des pierres

Jusqu'au 31 décembre
Musée du mont Lozère

Réalisée par Brigitte Mathieu, interprète du patrimoine.

Renseignements :

04 66 45 80 73

> Vient de paraître



Les Parcs nationaux en France Patrick Desgraupes Editions Aubanel - 2009

Le photographe paysagiste Patrick Desgraupes a promené sa chambre photographique pendant deux ans au coeur des parcs nationaux français. Son livre présente les paysages, la faune et la flore observés au cours de ses excursions, ainsi que les habitants, soucieux de leur environnement. Il souligne la richesse naturelle et culturelle, et la grande diversité de ce patrimoine. Une seconde partie plus journalistique propose une fiche par parc et une interview de "gens des parcs".

En vente dans les maisons du Parc et à la boutique en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr (45 euros)

> nouveautés

> à la boutique



L'agenda 2010 Terre Sauvage des parcs nationaux de France.

(15 €)

De très belles photos et illustrations sur les 10 parcs, un zoom sur les 50 ans de la loi qui a donné naissance aux parcs nationaux français.

En vente dans les maisons du Parc et à la boutique en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr

> au centre de documentation et d'archives

Pierre sèche, de Pierre Coste (*Manosque : le bec en l'air éditions* – 2008)

Une invitation à la découverte des paysages de pierre sèche modelés par l'homme dans le monde entier.

(Cote : DS0915)

Calades : les sols de pierre, de René Sette et Fabienne Pavia (*Manosque : le bec en l'air éditions* – 2008).

Une découverte typologique et historique des plus belles calades, les règles de base pour réaliser soi-même un sol de pierre. (Cote : DS0916)

Le chemin vers l'écotourisme : impact et enjeux environnementaux du tourisme aujourd'hui, de Jean-Pierre Lozato-Giotart (*Paris : Delachaux et Niestlé* – 2006)

Comment pratiquer un tourisme respectueux de l'environnement. (Cote : DS0917)

Le monde des tourbières et des marais, d'Olivier Manneville (*Paris : Delachaux et Niestlé* – 2006)

Un ouvrage qui témoigne de la diversité et de l'état actuel des milieux tourbeux, écosystèmes fragiles, présentés sous leurs aspects naturaliste, historique et économique. (Cote : DS0918)

Transhumance un berger raconte..., de Bruno Auboiron et Gilles Lansard (*Aix en Provence : Edisud* – 2006)

La vie, le labeur, les peines et les joies des bergers transhumants. (Cote : DS0919)

Centre de documentation et d'archives

3, Grand-Rue

30450 GENOLHAC

Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.



les Cévennes
Parc National



18^e Festival nature

Les hivernales 2009

“Cévennes de pierres
du minéral au bâti”

